Mouvement : non à la loterie !

Les personnels enseignants soussignés avec leurs organisations syndicales (SNUipp FSU, Se Unsa , Snudi FO, Sgen Cfdt) refusent une seule phase du mouvement qui engendrerait principalement des titularisations sur un poste non désiré (avec le vœu géographique obligatoire). Alors que nous avons déjà vécu depuis plusieurs années un mouvement bloqué à cause des postes fléchés et/ou réservés.

C'est pourquoi nous exigeons :

- **2 phases de mouvements**
- **2 saisies de vœux, sans vœu géographique obligatoire**
- **2 CAPD**
- **La primauté du barème dans l'attribution des postes, ce qui implique l'abandon du principe de postes réservés ou fléchés**

NOM - PRENOM	ECOLE	SIGNATURE

A renvoyer avant le 02 février au SE-UNSA de l'Aisne – 16 rue de la comédie – 02100 Saint-Quentin